

## **ET SI L'ON (RE)PARLAIT DU CONFINEMENT IMPOSÉ AUX HARKIS ET A LEURS FAMILLES**

2/5/20200

Le confinement que nous subissons tous, aujourd'hui, nous rappelle de bien tristes souvenirs. En 1962 et dans les années qui suivirent, des milliers de ces anciens combattants de la guerre d'Algérie, recrutés massivement en 1958, dans la perspective du Plan Challe, trouvent refuge en France.

Un nombre considérable de ces anciens « supplétifs » désarmés sur ordre du pouvoir politique de l'époque, sera abandonné et massacré par les résistants de la dernière heure...

Pour les réfugiés de cette « sale guerre » qui durent tout abandonner dans la précipitation et qui croyaient à la bienveillance des pouvoirs publics et de la population, ils allaient vite comprendre que la ségrégation qu'ils avaient connu en Algérie allait se poursuivre au pays des Droits de l'homme...

### **MISE A L'ÉCART, ISOLEMENT ET ENFERMEMENT**

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que plus de 40 000 Harkis, terme utilisé pour désigner globalement tous ceux qui se sont retrouvés au côté de la France et leurs familles ont séjourné dans cinq grands camps (les pouvoirs publics n'utilisaient pas ce mot mais préféraient parler de « centre de transit » ou « centre d'hébergement provisoire »). Ils furent ensuite répartis dans 75 chantiers ou hameaux de forestage ou dans des quartiers périphériques de 42 cités urbaines, comme la Cité des Oliviers à Narbonne ou le quartier de la Briquetterie à Amiens ou plus loin encore à Tourcoing ou Roubaix.

Les conditions de vie dans tous ces lieux de relégation étaient identiques :

surveillance permanente des militaires ou des gendarmes, mise sous tutelle des services de l'Etat et environnement clos s'apparentant à celui d'une prison ou d'une caserne, les privant de toute liberté de circuler et de contact avec la population locale.

Les Harkis et leurs familles subissent de plein fouet la précarité matérielle et morale, le racisme et les discriminations des métropolitains mais aussi de la part de certains élus et services de l'Etat qui a instauré une réglementation d'exception et, de fait, poursuit la gestion coloniale qui prévalait en Algérie.

C'est aussi cette mise à l'écart du groupe social Harki, pourtant citoyens français, qui les a privé du bénéfice des lois de réinstallation et d'indemnisation des biens perdus en Algérie, lois qui ont profité quasi exclusivement aux Rapatriés d'origine européenne.

Déjà meurtris par la violence coloniale subie de générations en générations, ces paysans, furent confrontés, durant la guerre d'indépendance, à la stratégie de la terreur du FLN qui n'hésitait pas à user des pires méthodes pour punir celles et ceux qui ne souhaitaient pas s'impliquer à leur côté : mutilations et amputations au couteau ou à la hache, viols, tortures, assassinats sont orchestrés par les « libérateurs de l'Algérie », bien souvent dans des mises en scènes horribles.

L'armée française ne fut pas en reste en exerçant une pression insoutenable sur les populations civiles et en enfermant (déjà !) des villages entiers

« d'indigènes musulmans » au motif de priver le FLN de tout soutien logistique avec les villageois ; il s'agissait surtout de contrôler la population civile.

C'est aussi l'occasion pour les autorités françaises de créer les fameuses « zones interdites » où toute personne s'y trouvant est abattue sans sommation.

Des centaines de camps sont créés en Algérie et plus de deux millions de personnes ayant perdu leurs terres y seront parquées sous la surveillance militaire ; divers historiens s'accordent sur le nombre de près de quatre millions de ruraux qui seront ainsi déplacées (en comptant ceux qui n'étaient pas dans les camps mais avaient fui les zones interdites), soit 40% de la population autochtone !

Les conséquences de ces regroupements-enfermements sont terribles : malnutrition, conditions sanitaires déplorables, surmortalité infantile et troubles psychiques mais aussi dépossession foncière ! (Nous consacrerons prochainement un article sur ce thème qui constitue un préjudice important).

### **LE TRAUMA DES HARKIS ET LE COVID 19...**

C'est donc une population meurtrie par ces années de violences physiques et psychologiques qui se retrouve, à nouveau, parquée dans des camps au pays des Droits de l'homme.

Toutes ces violences et ces humiliations vécues dans leur pays d'origine ont déjà produit des effets irréversibles.

De Gaulle avait espéré que les Harkis, qu'il qualifiait de « magma dont il faut se débarrasser sans plus attendre », (la définition du Larousse du mot magma : mélange confus, inextricable de choses abstraites !) resteraient en Algérie et peu lui importait de savoir si ces « supplétifs » seraient livrés à la vindicte du FLN.

Les premiers massacres et les contestations en France et à l'étranger obligèrent les autorités à revoir leur « plan de rapatriement ».

Aucune mesure n'ayant été prévue pour reloger ces anciens citoyens français dépossédés de leur nationalité française et devenus APATRIDES ou RÉFUGIÉS , la décision fut prise de les placer dans des « centres de transit » ou des « centres d'hébergement » et autres lieux d'enfermement et cela pour de NOMBREUSES ANNÉES pour beaucoup d'entre nous !!!

Gardons toujours en mémoire le cynisme des gouvernants d'alors et la nouvelle humiliation imposée à ces anciens combattants à qui les pouvoirs publics demanderont de souscrire à une déclaration récongnitive de nationalité française !

Toute l'histoire de l'Algérie coloniale n'a été qu'une suite de violences terribles, de meurtres de masse, de stratégies de destruction massive où il fallait vaincre, punir et soumettre les Arabes quitte à ce qu'ils s'exterminent eux-mêmes, comme le disait Saint-Arnaud, un fidèle de Bugeaud, Il fallait traiter l'indigène au rang d'animal. (cf « Le trauma colonial » de Karima Lazali).

Souvenons-nous aussi des propos d'un élu de la République traitant les Harkis de « sous-homme ».

Cet homme politique, aujourd'hui disparu avait sûrement une grande connaissance de ce que fut la colonisation algérienne...

**Et c'est bien parce que nous étions « différents » que nous avons été traités de cette manière !!!**

Il est intéressant d'analyser une des conséquences de l'état d'urgence (sanitaire) et du confinement provoqué par l'épidémie du COVID 19 et de faire le parallèle avec l'histoire originale des Harkis, citoyens français mais tellement différents...

L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, organisme public dépendant du ministère de la Santé et du ministère de la Recherche a décidé, après accord de sa tutelle, de mettre en place une étude sur les effets psychologiques du confinement.

Pour rappel, les mesures prises par le gouvernement ont été décidées le 16 mars et l'étude en question a démarré le 19 mars (ça ne s'invente pas !)

L'objectif de cette enquête de terrain dirigée par Mme Anne Giersch, psychiatre et Directrice du Laboratoire Neuropsychologie cognitive est d'évaluer, au fil du temps, les changements d'humeur, les angoisses et autres symptômes (hallucinations déjà constatées dans des situations d'isolement extrême).

D'autres spécialistes ont, eux-aussi, pris les devants et commencé à étudier ce phénomène d'ampleur.

C'est le cas de Mme Catherine Pierrat, psychothérapeute qui détaille de manière précise la situation actuelle :

« Majoritairement, c'est la sidération qui a pris le dessus... Choc, déni, colère, douleur, sentiment d'injustice, de vide, d'ennui, tristesse, très vite, les sentiments se mêlent, semblables au processus de deuil.

L'émotion qui domine, c'est la peur.

Nous sommes dans une situation inédite, dans laquelle nous n'avons aucun repère.

Cette incertitude est anxiogène ».

Elle poursuit :

« Tout ce qui va déstabiliser nos repères temporels, sociaux ou économiques va faire monter notre niveau d'anxiété.

Tout notre quotidien est en suspens. Tout est remis en question. La colère et l'angoisse qui en découlent se retournent alors sur ceux qui sont autour de nous...

Chacun va réagir différemment selon son histoire.

Pour certains, cela va réveiller des blessures familiales ou des moments douloureux vécus dans l'enfance. Le confinement va alors

se transformer en véritable torture psychologique ».

L'auteur de l'interview précise que « les études menées en Chine depuis le début du confinement et publiées par la revue The Lancet2 démontrent ce que l'on savait déjà :

lorsque le confinement dépasse les dix jours, les symptômes de stress post-traumatique sont significativement plus élevés.

Une durée qui sera de toute évidence largement dépassée partout dans le monde.

Avec de nombreuses conséquences pour beaucoup d'entre-nous. »

Similitudes étonnantes avec toutes les situations rencontrées par tous les réfugiés de la guerre

d'Algérie et leurs enfants, en passant de Rivesaltes, Bias, Saint-Maurice L'Ardoise, de Lapradelle, Puilaurens, Puycelsi, Jouques, Sisteron, à Amiens, Roubaix ou Tourcoing !

**LE CONFINEMENT DES HARKIS N'A PAS DURE DEUX MOIS, IL A DURE DE LONGUES ANNÉES ET IL DURE ENCORE AVEC TOUTES LES CONSÉQUENCES QUE NOUS CONNAISSONS, AUSSI BIEN AU PLAN PSYCHOLOGIQUE QUE POUR TOUT CE QUI CONCERNE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE !!!**

Fait extraordinaire, il a fallu 48 heures pour que les pouvoirs publics autorisent l'INSERM à mener une étude empirique !

Souvenons-nous du fameux « groupe de travail Harki » mis en place par la Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, Mme Darrieusecq, médecin de profession ...

La question des souffrances psychiques des anciens Harkis mais aussi de leurs proches avait été abordée et il avait été même question de confier une étude sur le sujet à des spécialistes.

Finalement, le projet, comme tant d'autres quand il s'agit de ces citoyens, entièrement à part, est resté lettre morte !

**Encore une fois, le deux poids, deux mesures !**

Pour celles et ceux qui en doutent encore, nous n'avons rien à attendre des politiques, qu'ils soient de l'ancien monde ou du « nouveau », comme le prétendent les Marcheurs de la République, d'ailleurs bien souvent des transfuges de l'UMPS.

Le Collectif Justice pour les Harkis et leurs Familles et ses partenaires invitent toutes celles et tous ceux qui ont bien compris que nous serons toujours quantité négligeable, à nous rejoindre dans les actions juridiques que nous lançons.

**Trois types d'actions ont été élaborées dont deux qui concernent la Réparation matérielle de tous les préjudices subis.**

**Nous tenons à votre disposition les modèles de demande indemnitaire préalable pour chaque cas de figure :**

**ancien Harki, veuve ou ex-conjoint, enfant à titre personnel ou en sa qualité d'ayant-droit (nous remercions chaleureusement Bernard, notre ami et ancien avocat pour son aide précieuse).**

**N'hésitez pas à nous contacter par E-mail pour de plus amples renseignements:  
[actionsjuridiques.harkis@gmail.com](mailto:actionsjuridiques.harkis@gmail.com)**